

ASSOCIATION L'ATELIER DU SOI - FICHE D'INSCRIPTION 2019-2020

Cours et ateliers avec Valérie Seyvet

SALLE DE LA RESTANCO – VAISON LA ROMAINE

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Email :

Profession :

COURS CHOISIS - engagement à l'année – possibilité de paiement échelonné (cocher la ou les cases correspondantes)

Atelier de Pratique Corporelle tous niveaux

les mardis de 17h30 à 18h45 – tarif : 300€/an

Cours Danse Contemporaine Débutant/Intermédiaire

les mardis de 19h à 20h30 – tarif : 360€/an

Atelier de Danse Contemporaine Avancé

les jeudis de 19h à 21h – tarif : 450€/an

DÉROULEMENT DES COURS ET ATELIERS

Les cours commencent et se terminent à l'heure. Merci de veiller à arriver quelques minutes en avance pour vous préparer dans le vestiaire. Tenue conseillée : vêtements souples, près du corps, pieds nus/chaussettes, cheveux attachés. Trente cours par an sont prévus, de septembre à juin, hors vacances scolaires.

DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre de sa communication, l'association et l'intervenante peuvent être amenées à utiliser des images de cette activité (photos et vidéos). Merci de nous préciser votre position à ce sujet.

Je soussigné

Autorise **N'autorise pas** l'utilisation de mon image quand elle apparaît dans les activités de l'association et de l'intervenante (supports papier, internet, presse)

ASSURANCE

L'association souscrit à une assurance dans le cadre de ses activités, mais nous tenons à informer les personnes qu'il est dans leur intérêt de souscrire à une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels celles-ci peuvent être exposées au cours des activités pratiquées. Cette deuxième souscription n'est pas obligatoire pour participer aux ateliers à l'année.

RÈGLEMENT DES COTISATIONS

Les inscriptions sont validées à la réception du dossier d'inscription complété et signé, ainsi que du règlement de l'adhésion annuelle à l'association, et du montant annuel des cours (chèques à l'ordre de « l'Atelier du Soi » ou espèces). Dans le cas d'un paiement échelonné, la totalité des chèques est demandé à l'inscription et les encaissements se feront en septembre 2019, décembre 2019 et mars 2020. Pour faciliter la gestion des inscriptions, dans la mesure du possible merci de préparer à l'avance votre fiche d'inscription et règlements.

*Tout trimestre commencé est dû – seuls les cas de force majeure ou maladie pourront donner droit à un remboursement
En cas d'inscription en cours de trimestre, un prorata du montant des cours sera appliquée*

Adhésion 2019-2020 : 15€ **chèque** **espèces**

Règlement du (ou des) cours à l'année : € **chèque** **espèces**

Règlement échelonné du (ou des) cours : 3 X € = € **chèques** **espèces**

DATE :

SIGNATURE :